



PAR COURRIEL

Québec, le 21 février 2025

Madame Elisabeth Correia Moreau
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Elisabeth.CorreiaMoreau@environnement.gouv.qc.ca



INFORMER

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Mont-Laurier –
Questions complémentaires – DQ2**



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **25 février 2025 à 14h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Les lixiviats générés sur le site de Mont-Laurier proviennent principalement des zones d'enfouissement (22 508 m³/an), ainsi que de la plateforme de compostage et du filtrat des boues de fosses septiques (12 400 m³/an). Dans une moindre mesure, ils proviennent également de l'enclos des cendres (1 600 m³/an) et des précipitations sur le bassin d'accumulation (4 980 m³/an) (PR5.3.2, p. 15 PDF).
 - a. Quels types d'aménagements pourraient être mis en place pour réduire le contact des eaux de précipitation avec certaines des plateformes ou bassins d'entreposage?
 - b. Avez-vous des exemples de tels aménagements pour des installations similaires ailleurs au Québec ?
2. Quel est le nombre total de projets impliquant une atteinte aux milieux humides et hydriques que le MELCCFP a examinés au cours des 5 dernières années ? Parmi ceux-ci, combien ont fait l'objet d'une compensation financière et quelle superficie cela représente-t-il? Combien ont été compensés par des travaux de création ou de restauration de milieux humides ? Enfin, combien ont été soumis à des mesures d'évitement ?
3. Lors de l'audience, M. Lachance indiquait que lorsque les deux critères de qualité de l'air relatifs aux odeurs sont respectés, le MELCCFP considère que l'impact sur la qualité de l'air est acceptable (DT2, p. 18). Selon le ministère, des odeurs respectant ces critères lors de la modélisation pourraient-elles néanmoins constituer une nuisance pour la population avoisinante?
4. Lors de l'audience, l'initiatrice indiquait que le ruisseau Villemare agissait comme une barrière hydraulique pour les eaux souterraines de l'ancien LES, du LET actuel et du LET projetée, ces dernières y faisant résurgence, ce qui protégerait ainsi les puits d'approvisionnement privés situés le long de la route Pierre Neveu (DT1, p. 75). Le MELCCFP est-il en mesure de confirmer ces affirmations ? Dans quelles mesures le rayon d'influence des puits d'approvisionnement privé pourrait-il impacter l'écoulement des eaux souterraines en provenance du site ?